

Chronique municipale – avril et mai 2023



30 avril - Bye! Bye! Abri temporaire !

L'hiver est derrière nous et nous pouvons enfin profiter de notre cour! Alors pourquoi laisser des traces de cette saison qui dure déjà depuis assez longtemps? Le 30 avril, on démonte et on range notre abri temporaire pour faire place à toute la beauté de notre paysage!



L'enregistrement de votre animal de compagnie

Vous êtes un nouveau résident ou vous venez de faire l'acquisition d'un pitou ou d'un minou? N'oubliez pas d'enregistrer votre animal de compagnie, que ce soit un chat ou un chien. Non seulement c'est un règlement municipal (**Règlement No 59-13 – Relatif aux animaux**), mais il s'agit également d'une sécurité en cas de fugue. Lorsqu'un citoyen retrouve un animal errant portant un médaillon numéroté à son cou, nous sommes alors en mesure de contacter les propriétaires rapidement. En cas d'intervention policière, cette petite médaille peut également vous éviter une contravention minimale de 100\$ pour une première infraction.

Coût : 10\$/médaille. Vous devez passer au bureau municipal pour obtenir une médaille et la réceptionniste procèdera à l'enregistrement de votre animal.

LUNDI 22 MAI – FÊTE NATIONALE DES PATRIOTES

Prendre note que le Bureau Municipal sera fermé le **lundi 22 mai** prochain. Nous vous souhaitons, à toutes et tous, un bon congé de la Fête des Patriotes! Profitez-en pour passer de bons moments en famille ou entre amis. Jouez! Aimez! Riez!



LA FOIRE PRINTANIÈRE – SAMEDI LE 13 MAI DE 10H à 16H – SALLE PAROISSIALE



Voici le rendez-vous printanier à ne pas manquer, pour tout savoir sur les activités à venir cet été à Cacouna : le camp de jour, les jardins communautaires, le Festuaire, la Fête Nationale, Deux nations une fête et bien plus encore!

Venez rencontrer les responsables des loisirs, M Jean-Valmont Berger et Mme Geneviève Morin (responsable de la bibliothèque et des visites de notre église). Vous pourrez également visiter les kiosques de plusieurs organismes offrant des services et des activités à la population de Cacouna. Au moment d'écrire ces lignes, voici les organismes qui ont confirmé leur présence : le Cercle de fermières, le Club de l'âge d'Or, le Comité Ami des Aînés, la Communauté nourricière, Café Ludo, le

Centre-Jeunes, le Parc Kiskotuk, la Bibliothèque Émile-Nelligan et la Corporation de développement de Cacouna.

Il y aura, tout au long de la journée, de l'animation pour tous, la présence de **Madame Bonbon**, ainsi que la vente de produits locaux et un diner hot-dogs. On vous attend donc en grand nombre et bienvenue aux nouvelles et nouveaux résidents(es)! Une publicité plus complète suivra dans les prochaines semaines sur les réseaux sociaux et dans le bulletin mensuel du mois de mai que vous recevrez par la poste.

CEUILLETTE DES ENCOMBRANTS ET GROS REBUTS - MERCREDI LE 17 MAI



Votre grand ménage du printemps est déjà réalisé (chanceux !) et vous avez des matériaux et vieux meubles à vous débarrasser qui encombrent votre garage et votre sous-sol?

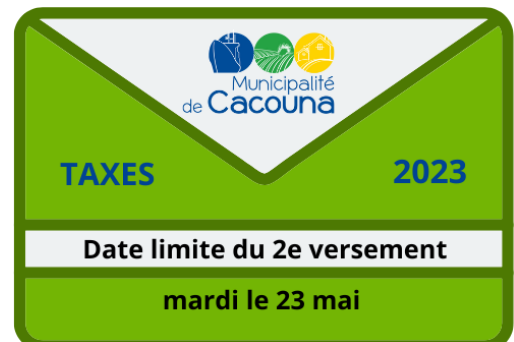
Ne manquez pas la prochaine collecte des gros rebuts prévue le mercredi 17 mai. Nous vous demandons de déposer, la veille, tous vos rebuts au bord du chemin. À noter que la quantité ne doit pas excéder **3 mètres cube**. Également, **vous ne pouvez pas disposer** des matériaux et objets suivants :

Pneus - matériaux de construction - fenêtres - bombonnes de propane - contenants de peinture, d'huile et liquide corrosif - ballots de branches, sacs de feuilles mortes ainsi que les articles contenant du fréon (congélateur, réfrigérateur, climatiseur). **Ces rebuts ne seront pas ramassés et doivent être apportés à l'Écocentre de Rivière-du-Loup qui est déménagé au 35, rue Henry-Percival-Monsarrat (Parc industriel, secteur St-Ludger).** Les heures d'ouverture sont du **lundi au samedi de 8 h à 16 h**. Il est obligatoire de séparer vos matières avant d'arriver à l'écocentre et on arrive au moins quinze minutes avant la fermeture.

TAXES 2023 - DATE LIMITE DU 2^E VERSEMENT - RAPPEL

La date limite pour le 2^e versement des taxes 2023 est le **mardi 23 mai**. Pour vous éviter des frais d'intérêts, assurez-vous de nous faire parvenir votre paiement à temps.

Prendre note que le Bureau Municipal est ouvert du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 12h30 à 16h30. Le vendredi, le bureau est fermé. À tout moment, vous pouvez déposer votre chèque dans la boîte aux lettres installée près de la porte d'entrée. Cette boîte est verrouillée. Merci à l'avance!



LE PAIEMENT DES TAXES PAR UN CRÉANCIER HYPOTHÉCAIRE – SOYEZ VIGILANTS !

Si vous avez contracté un prêt hypothécaire avec l'option du paiement des taxes par le créancier, veuillez vous assurer que votre institution financière s'est bel et bien acquittée de sa tâche dans les temps requis. Vous êtes responsables de leur fournir votre compte de taxes dans les délais prescrits. Si des paiements nous sont acheminés incomplets ou en retard, des frais d'intérêts seront ajoutés à votre compte. L'année dernière, des dizaines de citoyennes et citoyens n'ont malheureusement pas prêté attention aux états de compte affichant un retard de paiement que nous leur avons expédié. Pour éviter de mauvaises surprises, validez le tout avec votre institution prêteuse ou contactez-nous au 418-867-1781 poste 0. Merci de votre collaboration.

